DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT DE BOBIGNY REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 19 décembre 2019

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze décembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### **OBJET**

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE, EN APPEL D'OFFRES **OUVERT, RELATIF A** LA FOURNITURE DE **PRODUITS** D'ENTRETIEN. **ACCESSOIRES ET** PETITS MATERIELS POUR L'ENSEMBLE **DES BATIMENTS** COMMUNAUX-AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

#### PRESENTS:

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE (à partir de 19h40).

formant la majorité des Membres en exercice.

## ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES:

Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Sandie VESVRE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Valérie LEBAS par Patrick CARROUËR, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Madeline DA SILVA, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonía ANGEL par Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE (jusqu'à 19h40).

ABSENT : Mathieu AGOSTINI

SECRETAIRE: Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20191219-D150-19-DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

OBJET: ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE, EN APPEL D'OFFRES OUVERT, RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, ACCESSOIRES ET PETITS MATERIELS POUR L'ENSEMBLE DES BATIMENTS COMMUNAUX- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

## LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville des Lilas de renouveler un accord-cadre, relatif à la fourniture de produits d'entretien, accessoires et petits matériels pour l'ensemble des bâtiments communaux, d'allotir cet accord-cadre en 2 lots et d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour procéder au lancement de cet accord-cadre.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à engager une procédure d'appel d'offres ouvert et à signer le futur accord-cadre,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente.

VU le rapport du représentant légal,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ARTICLE 1: AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre, relatif à la fourniture de produits d'entretien, accessoires et petits matériels pour l'ensemble des bâtiments communaux, avec les entreprises qui seront désignées par la Commission d'appel d'offres au terme de la consultation.
- ARTICLE 2 : DIT que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.
- ARTICLE 3 : DIT que cet accord-cadre sera conclu, à compter de sa date de notification, pour une durée maximale de quatre ans.
- ARTICLE 4 : DIT que cet accord-cadre sera composé des deux lots suivants, qui seront attribués séparément :
  - Lot 1 : Produits d'entretien pour l'ensemble des bâtiments communaux
  - Lot 2 : Accessoires et petit matériel pour l'ensemble des bâtiments communaux
- ARTICLE 5 : DIT que le montant global de l'accord-cadre, pour les 2 lots et pour sa durée totale, est donc estimé à 312 000 € HT, soit 374 400 € TTC (TVA à 20%), et décomposé annuellement comme suit :

Lot 1: Produits d'entretien :

65 000 € HT, soit 78 000 € TTC (TVA à 20%).

Lot 2 : Accessoires et petit matériel :

13 000 € HT, soit 15 600 € TTC (TVA à 20%).

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20191219-D150-19-DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019 ARTICLE 6 : DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets de la Ville des exercices concernés par le présent accord-cadre, en section de

fonctionnement ou d'investissement suivant la nature des prestations.

ARTICLE 7 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents, Pour copie conforme,

Le Maire des lilas,

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutorre compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture

- et de son affichage le 2 3 DEC. 2019 (pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre 0

Abstentions 0

NPPV 0

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20191219-D150-19-DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019